

Bruxelles, le 29 mai 2026
(OR. en)

9728/26

Dossier interinstitutionnel:
2025/0202 (NLE)

PECHE 199

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union, du protocole de mise en œuvre (2025-2029) de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la Communauté européenne
- Adoption

1. La Commission a présenté la proposition visée en objet au Conseil le 9 juillet 2025¹, en vue de l'approbation du protocole au nom de l'Union européenne.
2. Le 30 septembre, le Conseil a adopté une décision relative à la signature et à l'application provisoire du protocole. Il est convenu de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision relative à la conclusion du protocole, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 11609/25.
3. Le Parlement européen a donné son approbation le 20 mai 2026.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à proposer que le Conseil, lors d'une de ses prochaines sessions:
 - adopte la décision du Conseil relative à la conclusion du protocole, dont le texte figure dans le document 11609/25;
 - prenne acte de la déclaration figurant dans l'addendum à la présente note.

¹ Doc. 11271/2/25 REV 2 + ADD 1.

5. La décision du Conseil sera transmise au Parlement européen, qui sera informé conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE.
-